

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 427

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

I. – Supprimer l’alinéa 1.

II. – En conséquence, à l’alinéa 2, après la dernière occurrence du mot :

« premier »,

insérer les mots :

« du code général des impôts ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 33, après la référence :

« 1788 B »,

insérer les mots :

« du code général des impôts ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 39, après la référence :

« 1736 »,

insérer les mots :

« du code général des impôts ».

V. – En conséquence, à l’alinéa 45, après la référence :

« 235 *ter* ZD »,

insérer les mots :

« du code général des impôts ».

VI. – En conséquence, à l’alinéa 56, après la référence :

« 235 *ter* ZD *bis* »,

insérer les mots :

« du code général des impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.